

L'ESS face à ses responsabilités

**Des paradoxes à l'innovation dans les OES :
le progrès social en porte-à-faux ?****Annie DUSSUET, Erika FLAHAULT et Dominique LOISEAU***Résumé*

Les organisations de l'économie sociale sont des lieux importants d'innovations, elles-mêmes issues de compromis établis face à des situations paradoxales. Ces innovations permettent donc de concilier des principes et des valeurs contradictoires mais les compromis qui les ont générées ont inévitablement une dimension politique qui donne sens au « progrès social ». En soulignant l'ambivalence des processus de transformation sociale impulsés par l'économie sociale, on montrera ici comment l'oubli de cette dimension de leur action peut conduire les organisations à des dérives, dommageables pour leur crédibilité.

Abstract

The organizations of the social economy are important places of innovations, themselves resulting from compromises established facing paradoxical situations. These innovations make it possible to reconcile contradictory principles and values but the compromises which generated them inevitably have a political dimension which gives direction to the « social progress ». By underlining the ambivalence of social transformations impelled by the social economy, one will show here how the lapse of memory of this dimension of their action can lead the organizations to drifts, detrimental for their credibility.

Les organisations de l'économie sociale (OES) constituent aujourd'hui des acteurs majeurs de l'économie. Elles participent à la création de richesses, marchandes ou non, produisant tout particulièrement des services. Elles emploient : les seules associations salarient aujourd'hui 1,6 million de personnes en France. Mais nous voudrions ici évoquer leur rôle dans ce moment clé de l'activité économique que constitue le processus d'innovation. Dans de multiples domaines en effet, les OES, les organisations associatives en particulier, sont à l'origine de nouveaux services, de nouvelles manières de produire, voire de nouveaux métiers. En quoi participent-elles alors à des transformations sociales ? Peut-on les considérer comme des acteurs du progrès social ?

Parce qu'elles se situent, parfois à leur corps défendant, dans une économie de marché qui leur impose ses règles de fonctionnement, parce qu'elles recourent, de façon plus ou moins importante, à des sources de financement public et qu'elles doivent alors se soumettre à des formes de contrôle externe, parce qu'elles établissent des partenariats étroits avec les pouvoirs publics jusqu'à devenir parfois déléguataires de services publics, ce qui impose d'autres formes de contrôle, les OES sont amenées à entrer dans des processus de formalisation. Ceux-ci touchent aussi bien à la définition et à la répartition des tâches et des responsabilités qu'à la gestion des relations avec l'environnement social, ou qu'à la salarisation des acteurs. Toutefois, ces processus s'inscrivent aussi dans les systèmes de valeurs qui constituent le fondement de ces organisations à la double dimension économique et politique. De ce fait, au cours du processus de formalisation, certaines options peuvent être écartées tandis que d'autres, lorsqu'elles sont adoptées, mènent à des tensions, voire à des paradoxes. Si les recherches que nous avons menées dans le cadre du programme 2004/5 de la DIES, montrent que l'appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire ne signifie pas unicité des réponses face à ces situations paradoxales, y compris au sein d'un même secteur d'activités, elles montrent aussi que les réponses apportées constituent des issues à ces situations qui contraignent les OES à l'innovation. Les structures créées, les démarches retenues, les offres développées, le mixage des ressources opéré, les formes de la salarisation et les nouveaux métiers définis s'adosent à un processus d'innovation qui gère les paradoxes, voire s'appuie sur ces paradoxes.

Quelles sont les répercussions de ces innovations dans l'ensemble social ? Peut-on parler d'innovations « sociales » au sens où ces manières d'agir inédites impulsées par les OES seraient reprises et adoptées par d'autres acteurs, s'imposant alors comme éléments d'une véritable

L'ESS face à ses responsabilités

transformation sociale ? Quelle serait alors la responsabilité des OES dans le processus : peut-on dire qu'elles auraient atteint leur but politique à travers leur action économique ?

Tenant d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions, nous nous limiterons, dans le cadre de cet article, à l'analyse des résultats de nos enquêtes de terrain portant d'une part sur les organisations associatives oeuvrant dans les services aux familles et, d'autre part, sur celles qui agissent dans le domaine environnemental. Nous montrerons comment, dans les moments clés de genèse des innovations, ces organisations ont été confrontées à des paradoxes qui les ont amenées à opérer des compromis entre des mondes antagonistes. Nous essaierons de qualifier ces compromis en soulignant combien ceux-ci restent instables, porteurs de risque « politique » pour les organisations, en mettant en cause leur responsabilité dans la conduite du progrès social.

1. DES INNOVATIONS DONT LA GENESE EST « PARADOXALE »

Les organisations qui constituent nos terrains d'observation semblent avoir *a priori* peu de points communs. Pourtant les innovations mises en évidence peuvent être classées dans une même typologie et, surtout, on retrouve dans leur genèse des processus communs.

1.1. Multiplicité des formes d'innovation

Ces innovations se déploient dans des directions variées. Nombreuses sont les formes que l'on peut en repérer, on peut toutefois tenter une typologie très classique.

On trouve tout d'abord des innovations de « produits » qui portent sur le service lui-même : tant les associations de services aux familles que les associations environnementales ont en quelque sorte « inventé » les services qu'elles délivrent actuellement, de façon plus ou moins récente : « aide à domicile » dès les années 1950, « crèches parentales » dans les années 1970, « entraide scolaire » au cours des années 1980 pour les unes¹ ; « veille scientifique » et « gestion de sites remarquables » dès les années 1960, « éducation à l'environnement » à partir des années 1980 pour les autres.

Mais la fourniture de ces « nouveaux services » réclame de la part des acteurs des compétences dont la spécificité a été démontrée par ces mêmes associations au terme d'un véritable travail idéologique de « mise en forme » de « nouveaux métiers ». « Travailleuse familiale », « aide à domicile », « éducateur de jeunes enfants », « animateur nature », « métiers de gestion des espaces protégés », sont autant de nouvelles dénominations professionnelles dont on peut attribuer l'origine aux OES.

Plus important encore peut-être : l'innovation réside parfois dans les modalités de production des services, se rapprochant ainsi des innovations de process. Par exemple, certaines associations proposent actuellement des services de garde d'enfants qui ne sont plus seulement classiquement offerts dans une structure de garde collective telle une crèche, mais qui combinent celle-ci avec une garde à domicile adaptée aux horaires atypiques des parents. En ce qui concerne les associations de nature et d'environnement, on peut relever la mise en place d'une démarche globale de concertation dans la gestion des sites remarquables pris en charge, développée par les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturel ; démarche qui s'apparente à de l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et mobilise tous les acteurs concernés, à un titre ou à un autre, par l'espace en question. Les acteurs locaux (propriétaires, agriculteurs, riverains, usagers, conseil municipal...), les partenaires extérieurs, institutionnels ou non (Etat, collectivités territoriales, établissements publics, associations, organisations professionnelles agricoles, bureaux d'études...) et les scientifiques (en associations, chercheurs, muséums, conservatoires botaniques..) sont invités à présenter leur point de vue ; tous les avis sont convoqués pour parvenir à un plan de gestion accepté par tous et donc durable. On s'éloigne là des approches plus classiques établies sur la contestation, sur la confiscation de l'espace protégé ou encore sur la fourniture d'un projet « clef en mains » pour chaque site.

Ce type d'innovation passe le plus souvent par un mixage des ressources utilisées ou des acteurs mobilisés, outrepassant ainsi les limites dévolues à chaque profession, ou même celles admises entre

¹ Nous ne donnons ici que quelques exemples sur lesquels ont plus particulièrement porté nos observations, mais on pourrait allonger la liste en citant aussi les groupements d'achats, les services d'entretien du linge, les mutuelles de santé de quartier, etc...

L'ESS face à ses responsabilités

bénévoles et professionnels² pour permettre un meilleur ajustement du service aux besoins des utilisateurs. Dans les crèches parentales, on peut ainsi repérer un modèle de service dans lequel le producteur et l'utilisateur sont partiellement confondus : les parents usagers sont en même temps producteurs du service aux côtés de professionnels, entremêlant ainsi dans une même organisation du travail ressources bénévoles et professionnelles.

Quant au domaine de l'entraide scolaire, si l'action des associations n'y a pas vraiment entraîné la création d'un « nouveau métier », elle a introduit une modalité de service spécifique, par le recours volontaire à des aidants non professionnels, ce en opposition plus ou moins marquée au modèle scolaire de transmission. Ces aidants non professionnels sont donc des bénévoles, encadrés par les militantes de l'association ayant une analyse plus globale des difficultés scolaires des enfants et assurant aux bénévoles une formation jugée indispensable au bon déroulement de l'entraide scolaire, mais qui ne signifie aucunement s'avancer sur la voie d'une professionnalisation.

Enfin, il faut noter comment les OES contribuent aussi à la question de l'interpellation de l'Etat, à partir de la mise en évidence de besoins non satisfaits par le marché. Elles contribuent ainsi à l'émergence d'une commande publique à laquelle elles vont parfois elles-mêmes répondre, mais pas toujours. L'innovation réside alors dans la mise en évidence de la nécessité de la prise en charge collective d'un besoin. Par exemple, l'aide à domicile mise en place dans les années 1940 par les associations familiales a débouché sur une prise en charge, certes partielle, par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales des interventions à domicile effectuées par les travailleuses familiales. Pour l'entraide scolaire, les associations demandent et obtiennent un subventionnement³ de la formation des bénévoles, souvent par les municipalités, en utilisant par exemple le biais des Contrats de Ville. Dans le domaine de l'environnement, l'action des associations a conduit les pouvoirs publics à la création d'un ministère de l'environnement en 1971 et, plus récemment, à la prise de conscience de la nécessité d'agir et à l'élaboration de politiques plus cohérentes et ambitieuses.

1.2. A l'origine : une situation paradoxale

Si l'on tente de comprendre la genèse de ces innovations, il est remarquable qu'elles apparaissent dans un contexte marqué par des tensions qui confinent parfois au paradoxe.

Ainsi l'organisation d'une « aide à domicile » pour les mères de famille des années 40 est l'œuvre d'associations qui militent à la fois pour la préservation d'un modèle traditionnel de famille (l'idéologie de la « complémentarité » entre les sexes y impose le cantonnement des femmes au foyer dans un contexte où les tâches ménagères et maternelles sont particulièrement lourdes), mais aussi pour une promotion collective des classes populaires qui suppose un minimum d'émancipation individuelle, pour les femmes aussi. Le paradoxe est ici représenté par la figure de la « ménagère militante » qui implique une mise en question de l'assignation domestique des femmes, alors même que celle-ci est activement naturalisée par ces associations. On peut le caractériser à partir des travaux de Boltanski et Thévenot comme la confrontation entre les « grandeurs » du monde domestique, où prime l'ordre de la Nature, celles du monde industriel où l'efficacité est première, et celles du monde civique qui valorisent l'intérêt collectif. Cette confrontation, où la « cité domestique » est en quelque sorte tempérée par des valeurs civiques, introduit les personnes dans le monde civique tout en faisant glisser les référents des associations de la tradition chrétienne des services rendus à ce que l'on pourrait définir comme une « solidarité démocratique », entre égaux.

De même, les promoteurs des crèches parentales se veulent-ils avant tout parents activement investis dans l'éducation de leurs propres enfants, alors même que leur engagement professionnel ne leur permet pas d'assurer auprès de ceux-ci la continuité de présence nécessaire et qu'ils perçoivent par ailleurs le caractère positif d'une socialisation précoce, tout en dénonçant les excès du modèle hygiéniste encore en vigueur dans les crèches collectives du début des années 1970.

Quand les associations proposent de l'entraide scolaire dans les années 1980, elles veulent permettre aux enfants des classes populaires une meilleure intégration sociale par l'intermédiaire de l'école,

² Dans les services d'aide à domicile par exemple, les gestionnaires responsables de la planification des interventions ont ainsi longtemps été des bénévoles. Ils le sont encore partiellement dans certaines fédérations, comme l'ADMR.

³ Que ces subventions soient jugées ou non suffisantes est un autre problème.

L'ESS face à ses responsabilités

reconnaissant ainsi la place centrale de cette institution. Mais elles souhaitent aussi éviter la rupture des enfants avec la culture de leur milieu d'origine, pourtant dévalorisée, voire déniée par l'école. La volonté d'insérer l'action entreprise dans le milieu populaire est inscrite dans l'appellation « entraide scolaire », voulant se démarquer des « aides aux devoirs » existantes. Apporter un soutien aux enfants, dans le cadre d'une association implantée dans le quartier concerné, se veut indissociable d'une intervention en direction des parents, afin qu'ils se (ré)approprient leur rôle et deviennent parties prenantes du soutien.

Dans le domaine de l'environnement, c'est la place privilégiée qu'occupent les associations naturalistes auprès du ministère nouvellement créé, mais dépourvu de moyens humains, qui les conduit à une formalisation rapide, génératrice de paradoxes. Ainsi, alors même que les Conservatoires sont des structures par définition territorialisées, qui se sont toujours créées sur des dynamiques de terrain et n'ont commencé à se regrouper que 13 ans après la création de la première structure, les différentes phases de décentralisation qui affectent l'ensemble du monde associatif se traduisent plutôt, pour eux, par un mouvement d'homogénéisation, de structuration des réseaux, de mise en cohérence d'ensemble, de recherche et d'établissement de fonctionnements communs, tant au sein du réseau national des Conservatoires qu'avec les autres organisations gestionnaires d'espaces naturels. Ce qu'on pourrait nommer le « paradoxe de la décentralisation ».

D'autre part, la reconnaissance institutionnelle dont bénéficient les Conservatoires aboutit à deux autres paradoxes. Le « paradoxe de la bureaucratisation » a pris forme au sein de la fédération peu de temps après sa constitution. Dans un double souci de trouver des financements propres et d'épauler les Conservatoires qui souhaitaient monter des projets européens, la fédération s'est constitué une expertise dans le domaine de la gestion des gros projets communautaires. Très vite, elle s'est exclusivement consacrée à la gestion de ces projets qui la faisaient vivre, abandonnant, faute de temps et de moyens humains adaptés, ses autres missions. La logique gestionnaire prenait le pas sur la logique de service.

Le second paradoxe lié à l'institutionnalisation est le « paradoxe de la réussite ». Il pose la question récurrente du cycle de vie des associations et de l'utilité, voire de la légitimité, de leur pérennité lorsque leurs buts sont atteints. Les objectifs des Conservatoires peuvent se résumer en trois points : développer la connaissance du patrimoine naturel, favoriser la prise de conscience des risques inhérents à la diminution de la biodiversité et susciter l'élaboration d'une politique publique volontariste en matière de gestion patrimoniale des espaces naturels. L'appropriation par la puissance publique de la nécessité d'agir sur ces questions, ainsi que l'institutionnalisation des Conservatoires, amènent certains dirigeants à s'interroger sur le sens à donner à leur action. Les Conservatoires ont participé à la mise à jour de ces besoins, ils ont formalisé les questions, les procédures et les métiers ; aujourd'hui, ils se demandent si la suite logique, après avoir contribué à la prise de conscience des pouvoirs publics, à la détermination de politiques publiques, ne serait pas de rendre à l'Etat (ou aux collectivités) cette mission de service public qu'ils ont assurée pendant un temps de latence, mais qui de fait reviendrait à l'Etat. Cette question du transfert d'activité vers la puissance publique se pose avec d'autant plus d'acuité que les Conservatoires ont du mal à se distinguer des Réserves Naturelles.

Enfin, la salarisation croissante des activités des Conservatoires produit un dernier paradoxe, le « paradoxe des dirigeants bénévoles ». Lorsque les salariés sont de vrais professionnels, formés et compétents, le travail de préparation des dossiers qu'ils présentent au Conseil d'administration pour les prises de décision, devient à ce point technique et élaboré que se pose la question de l'utilité de ces instances. Les Conseils scientifique et d'administration ont une place réellement importante dans les valeurs associatives. Mais lorsque la compétence passe du côté des salariés, ne risquent-ils pas de devenir de simples chambres d'enregistrement des décisions préparées par ces derniers ? Ce paradoxe renvoie au paradoxe de la réussite dans la mesure où il repose la question de l'utilité ou de la légitimité des fonctionnements associatifs au-delà d'un certain seuil de formalisation.

Dans ces différents exemples, l'innovation, quelle qu'en soit la forme, prend naissance dans une situation paradoxale où s'opposent des valeurs, des principes d'action, enracinés dans des mondes antinomiques. Elle apparaît comme le fruit d'une volonté de résoudre les tensions entre les différents termes du paradoxe, sans abandonner l'un pour privilégier l'autre. Elle émerge donc à partir d'un compromis.

2. LA NATURE FORCEMENT « POLITIQUE » DES COMPROMIS : LA RESPONSABILITE ASSOCIATIVE DANS LE PROGRES SOCIAL

Ces dimensions de compromis sont repérables dans toutes les cas que nous avons observés : à chaque fois, l'innovation instaure une position intermédiaire entre celles qui constituent le paradoxe. Mais de ce fait, ces innovations apparaissent instables dans un environnement qui change : garantir l'équilibre du compromis engage alors la responsabilité politique des associations.

2.1. Un compromis ou un rapport de forces stabilisé ?

La médiation réalisée par les OES entre des exigences contradictoires apparaît comme le déclencheur, la source majeure des innovations. La volonté de préserver les valeurs politiques portées par les organisations face aux contraintes imposées par l'action leur impose une position médiane.

Caractéristique à cet égard est l'émergence de la profession de « travailleuse familiale » : pour aider les mères au foyer surchargées par leurs tâches quotidiennes, une intervention extérieure est nécessaire. Mais cette intervention ne doit pas signifier intrusion, introduction d'un quelconque contrôle dans une cellule familiale que les associations considèrent comme « naturelle » et dont elles soulignent le rôle de ressource d'émancipation. Les intervenantes seront donc bien entendu des femmes, mais des jeunes femmes du milieu populaire lui-même, formées dans des foyers-écoles par des ménagères de familles ouvrières, en aucun cas des « assistantes sociales » véhiculant des normes bourgeoises. Mais elles ne seront pas non plus des « bonnes » : issues du milieu ouvrier, elles doivent pouvoir trouver dans l'exercice de ce travail, même « domestique », la rémunération et la dignité qui ont fait défaut aux « domestiques » des maisons bourgeoises. Le compromis opéré par les associations familiales leur imposait de se situer à distance de ces deux anti-modèles et a conduit à la création d'un métier nouveau, et même d'une « profession » nouvelle puisque la reconnaissance sociale d'une expertise dans le domaine de l'intervention familiale sera acquise pour les travailleuses familiales dès 1949 à travers l'obligation de formation et de diplôme pour exercer.

C'est aussi de cette manière que les exigences « éducatives » des membres des associations à l'origine des crèches parentales ont débouché sur la constitution du métier d'éducateur de jeunes enfants, pour tenir compte de l'impossibilité pour les parents de contribuer seuls à cette dimension d'éducation. Il s'agissait de trouver une position intermédiaire combinant les avantages en termes de socialisation de l'accueil collectif et ceux du contrôle direct de l'éducation quand elle est délivrée par les parents eux-mêmes. La crèche parentale, structure d'accueil collectif, mais dans laquelle les parents occupent une place majeure constitue en elle-même un compromis entre la valeur accordée à l'éducation familiale, et celle reconnue aux institutions publiques de socialisation.

On retrouve cette recherche de position médiane lorsque certaines associations environnementales contribuent à la formalisation de la commande publique, trouvant un équilibre fragile entre le désir de conserver leur indépendance et le désir de collaborer à la politique publique. C'est encore le cas lorsqu'elles imposent en douceur une démarche globale de concertation, prises entre la nécessité d'agir pour la préservation d'un espace naturel et la conscience de l'inefficacité à long terme d'une protection sur le mode de la confiscation qui prévalait dans les années 1970.

Au total, l'inconfortable position d'entre-deux dans laquelle se sont souvent trouvées les associations semble constituer un puissant moteur d'innovations. Faut-il donc s'en réjouir, voire même susciter ces situations ? Il faut en tout cas souligner combien l'action des associations est alors de nature politique : c'est bien un arbitrage entre des valeurs représentatives de positions sociales différenciées qui est réalisé. Il est donc important d'analyser la nature politique de ces compromis.

Il faut en effet distinguer la notion d'innovation de celle de « progrès » : si l'innovation peut être repérée de façon relativement objective, le progrès ne peut être ainsi qualifié qu'à partir d'une position sociale identifiée. La question reste donc de savoir dans quelle mesure et, surtout, pour qui les compromis opérés par les associations peuvent être porteurs de progrès social. On peut s'attendre assez logiquement à ce que, du point de vue des acteurs engagés dans les associations, les compromis réalisés permettent une avancée. Toutefois ces acteurs ne forment pas une communauté homogène et leurs intérêts peuvent être divergents.

L'ESS face à ses responsabilités

Même s'ils partagent les mêmes valeurs, militants, utilisateurs et salariés des associations n'ont pas exactement les mêmes préoccupations, les mêmes objectifs. Et même si la logique associative n'est pas celle du profit, les salariés employés par les associations représentent un élément de coût, alors même que les utilisateurs des services recherchent plutôt le meilleur rapport qualité /prix. On peut ainsi analyser les compromis réalisés par les OES comme la stabilisation d'un rapport de forces opérée à un moment donné.

2.2. L'instabilité fondamentale des compromis

Il faut donc s'attendre à ce que les différents acteurs n'en tirant pas les mêmes bénéfices, mettent à profit les changements de l'environnement économique et institutionnel pour remettre en cause l'équilibre des compromis. On peut ainsi observer des dérives concernant les professions et les modèles de service inventés par les associations.

Par exemple, dans l'aide à domicile, la professionnalisation des militantes comme gestionnaires des services entraîne de leur part une attention plus grande portée aux équilibres financiers, parfois au détriment du projet politique, avec une moindre recherche de l'implication des familles aidées, et/ou une distinction grandissante entre offre et demande, les utilisateurs participant beaucoup moins à la production du service. Dans ces mêmes organisations, la posture des salariées a évolué également vers une moindre implication dans les structures politiques des associations : elles sont désormais peu présentes dans les Conseils d'Administration. Cela pourrait être un facteur de clarification de leur situation, mais par ailleurs, le rapprochement avec l'Etat et les pouvoirs publics, en liant subventions et demandes de formalisation, pousse à considérer comme prioritaire la satisfaction des utilisateurs au moindre coût, induisant une pression sur les salariées et leurs conditions de travail.

Dans le cadre de la gestion globale concertée des espaces naturels, la prise en compte des intérêts divergents de tous les acteurs, utilisateurs à un titre ou à un autre de l'espace, amène de réels progrès sur certains aspects (durabilité des solutions adoptées, adhésion de toutes les parties, non confiscation de l'espace) mais peut aussi représenter une régression sur d'autres (espaces restants soumis à des pressions humaines trop importantes). Pour les pratiquants des sports de nature, l'accès conservés aux espaces protégés, même assorti d'un cadre réglementaire plus contraignant, constitue une avancée par rapport à la situation antérieure de fermeture. En revanche, les naturalistes scientifiques peuvent considérer que cette liberté d'accès restreint l'impact des mesures de protection.

Les compromis eux-mêmes, parce qu'ils ne sont au fond que la cristallisation d'un rapport de forces, sont ainsi porteurs de nouvelles tensions, de nouveaux paradoxes qui vont se révéler plus ou moins rapidement, et donner lieu à des adaptations.

On peut analyser dans ce sens le cas des « Travailleuses Familiales » qui sont devenues récemment des « Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale » (TISF). La modification de l'intitulé et de leurs fonctions professionnels leur a permis de mieux se positionner vis à vis d'autres métiers ayant émergé dans le même secteur, tout en préservant leur niveau de qualification. Ainsi reconnues – comme l'indique leur nouvelle appellation – comme appartenant au monde des travailleurs sociaux, les ex-travailleuses familiales voient se modifier en partie leur public et leurs tâches. Leur intervention n'est plus déclenchée par les associations, mais par la décision de prise en charge des financeurs, vis à vis d'un public dont les difficultés économiques sont analysées par ces institutions comme le signe d'une inadaptation sociale. Dans ce nouveau contexte, les tâches ménagères sont utilisées comme un outil éducatif des familles, l'objectif politique d'aide apportée en interne, par des femmes de la classe ouvrière elle-même, aux familles populaires s'est estompé.

Cette transformation, prix à payer pour pérenniser la qualification, a par ailleurs des conséquences sur les autres métiers de l'aide à domicile. Les simples « aides à domicile », sont en effet, par ricochet, statutairement cantonnées au travail ménager, même s'il est évident pour tous les acteurs que leur investissement réel va bien au-delà. Le constat de ce nouveau paradoxe, et de la grande précarité des emplois – essentiellement féminins – ainsi générés a néanmoins suscité une réaction de certaines associations. Remobilisant leur projet politique initial, elles ont cherché à préserver le droit du travail, à favoriser une formation continue qualifiante, à faire émerger des collectifs de travail, afin de maintenir ou de créer un niveau de formalisation protecteur.

Dans le domaine des associations de nature et d'environnement, l'exemple type peut être trouvé dans le cadre du paradoxe de la bureaucratisation évoqué plus haut. La tension entre les valeurs de

L'ESS face à ses responsabilités

fédéralisme attachées à la création de la fédération et la pente « bureaucratique » dans laquelle elle s'était engagée a alimenté d'intenses et longs débats au sein du réseau. Ces débats de fond sur les missions et l'origine des financements de la fédération ont finalement conduit à un recadrage dans le sens des valeurs premières. La fédération a renoncé aux fonds communautaires pour se recentrer sur ses missions de service aux Conservatoires, jugeant légitime de solliciter des financements publics nationaux pour remplir ses missions d'intérêt collectif.

Fondamentalement instables, les compromis qui ont permis les innovations dans les OES sont ainsi régulièrement remis en cause par les transformations de l'environnement socio-économique, la question alors posée est donc celle du sens, de l'orientation de ces renégociations. En particulier, dans un contexte où l'emploi salarié associatif se développe fortement, on peut s'interroger sur l'établissement de compromis parfois régressifs du point de vue des salariés. Par exemple, quand les associations qui s'intéressent à la garde d'enfants proposent des interventions au domicile des parents afin de mieux répondre aux besoins de ces derniers, ne contribuent-elles pas à générer aussi des processus de « dé-professionnalisation » dans un secteur où la construction de qualifications professionnelles reste par ailleurs fragile ? Le décloisonnement des modes d'accueil, fortement incité par les CAF pour des raisons financières, a certes amélioré les normes d'encadrement en haltes-garderies, facilité les contacts entre enfants des crèches et des haltes-garderies, mais il a aussi eu des effets négatifs pour les salariées : le souci de rentabilisation accroît leur rythme de travail, et entraîne, par les rotations plus rapides des enfants, une diminution de l'attention à leur intégration, une moindre disponibilité vis à vis des parents.

De façon plus générale, il ne faut pas sous-estimer le fait que les diverses transgressions de frontières, notamment entre professions, que réalisent les compromis à la base des innovations dans les OES sont aussi porteuses d'un risque d'ordre politique. Pour les salariés, elles peuvent signifier déqualification et flexibilisation de l'emploi, ce qui représenterait, dans les organisations concernées, un dévoiement du positionnement politique de l'économie sociale⁴.

CONCLUSION : Le rôle irremplaçable des associations dans une optique de progrès social

Il faut donc souligner l'ambivalence des processus de transformation sociale impulsés par l'économie sociale. L'action économique des OES, tout particulièrement quand elle prétend répondre à des besoins, quand elle vise à combler les manques du marché, comporte toujours une double face : elle est aussi indissociablement politique. Et c'est justement parce que ces organisations sont, dans leur constitution même, à la fois économiques et politiques, qu'elles sont particulièrement bien placées pour opérer des compromis qui engagent leurs différentes parties prenantes et qui autorisent l'innovation.

Toutefois, cette partie prenante fondamentale que représentent les salariés des associations n'a pas toujours de place bien définie au sein de leurs instances politiques. La définition du progrès social élaborée par ces organisations et qui permet les compromis, sources d'innovation, peut alors comporter un biais, si leurs organes dirigeants n'y prennent garde.

Dans leur action innovante, les associations risqueraient alors une instrumentalisation dommageable à la fois pour les acteurs individuels engagés et pour les organisations elles-mêmes du fait de la décrédibilisation qui s'ensuivrait. Tout cela devrait encourager les OES à être vigilantes quant à l'impact « politique » de leur action économique.

⁴ Nous pensons ici au principe proclamé en 1980 par la charte de l'économie sociale de primauté de la personne et de l'objet social sur le capital.

L'ESS face à ses responsabilités

BIBLIOGRAPHIE :

- Boltanski L., Thévenot L.** (1991) *De la justification : les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.
- Bressé S.** (2004), « Le personnel des services d'aide à domicile en 1999. », *Etudes et Résultats*, n°297.
- Clergeau C. et Dussuet A.** (2004), « Les entreprises sociales en quête de professionnalisation : l'exercice difficile des associations d'aide à domicile aux personnes âgées », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, n°294, pp. 39-53.
- Dussuet A. et Loiseau D.** (2003), Mouvements familiaux, entre logique de service et logique d'autogestion (1945-2000), *Autogestion, la dernière utopie ?*, in Georgi F.(ed), Editions de la Sorbonne, pp.571-584.
- Dussuet A. et Loiseau D.** (2005), « Les services aux familles offerts par les associations : un modèle de service "entre" formel et informel », in *De l'informel au formel, les capacités d'innovation des organisations de l'économie sociale et solidaire*, Rapport à la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale, pp. 217-264.
- Eydoux A.** (2005), « Les métiers de la petite enfance à l'épreuve des horaires atypiques - les leçons des structures expérimentales », *Recherches et Prévisions*, n°80, pp. 41-54.
- Flahault E.** (2001), *La composition sociale des associations du secteur environnement*, Rapport pour l'ADEME, Paris.
- Flahault E. et Robic P.** (2005), *Les associations d'environnement naturalistes partenaires privilégiés des pouvoirs publics : un paradoxe qui dynamise la gestion de l'environnement*, in *De l'informel au formel, les capacités d'innovation des organisations de l'économie sociale et solidaire*, Rapport à la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale, pp. 265-290.
- Lascombes Pierre** (1999), *Instituer l'environnement*, L'Harmattan, Paris.
- Laville J-L.** (2005), *Sociologie des services, entre marché et solidarité*, Erès, Ramonville Saint-Agne.
- Loiseau D.** (1996) *Femmes et militantismes*, L'Harmattan, Paris.